



Commune de Néoules - Var 83136

**ORDRE DU JOUR**  
**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021 A 18 H**

La séance aura lieu dans la salle du conseil municipal, en mairie. Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, la séance se tiendra dans le strict respect des règles sanitaires.

N°	OBJET	RAPPORTEUR
	Appel des membres du conseil	M. le maire C. RYSER
	Désignation du secrétaire de séance	
	Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal.	

**DÉCISIONS**

<b>1</b>	<p><b>Compte-Rendu des Décisions prises dans le cadre des délégations attribuées au Maire :</b></p> <p>En vertu de l'article L.2122-22, Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations, à savoir :</p> <p><b>DÉCISIONS :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ <b>DEC 2021 10</b> du 02/08/2021 relative à l'attribution du marché "Fournitures et livraisons de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire et l'ALSH à l'entreprise "TERRES DE CUISINE" ;</li><li>✓ <b>DEC 2021 11</b> du 02/08/2021 - Attribution de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) pour le marché "Agrandissement du restaurant scolaire" à la Société BECS ;</li><li>✓ <b>DEC 2021 12</b> du 02/08/2021 - Attribution de la mission de contrôle technique dans le cadre du marché "Agrandissement du restaurant scolaire" à la Société QUALICONSULT ;</li><li>✓ <b>DEC 2021 13A</b> et <b>DEC 2021 13B</b> du 08/09/2021 – Désignation de la SPL ID83 en tant qu'assistant MO concernant la sortie des contrats de délégation relatifs à la gestion de l'eau potable et l'assainissement collectif.</li></ul> <p><b>Monsieur le maire informe également l'assemblée des conventions signées, à savoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ une convention de mise à disposition d'appareils photographiques numériques à déclenchement automatique avec le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR Ste Baume, dans le cadre du plan de lutte contre les dépôts sauvages ;</li><li>✓ deux conventions avec le parquet du tribunal judiciaire de Draguignan, dans le cadre de la Justice de Proximité (<i>mise en œuvre de la procédure de transaction proposée par le maire et mise en œuvre de la procédure de rappel à l'ordre</i>) ;</li><li>✓ avenant à la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat d'énergie et de services associés avec le SymielecVar, portant mise à jour des dispositions règlementaires et proposant un outil de gestion des consommations ;</li><li>✓ convention de participation aux frais de gestion administrative du centre médico-scolaire de Brignoles pour l'année scolaire 2020/2021.</li></ul> <p><b>Arrêtés du maire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Arrêté du maire n° 2021-01 du 02/08/2021 prescrivant la modification n°1 du PLU</li></ul>	M. le maire C. RYSER
----------	--	-------------------------

**INTERCOMMUNALITÉ**

<b>2</b>	<p><b>Rapport annuel 2020 du délégataire sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif et compte-rendu des réunions réalisées avec SUEZ :</b></p> <p>Bien que la démarche ne soit plus obligatoire, Monsieur le maire propose de présenter le rapport annuel 2020 du délégataire du service public sur le prix et la qualité de l'eau potable. Il rendra également compte des dernières réunions "eau et assainissement" qui se sont déroulées avec le groupe SUEZ.</p>	M. le maire C. RYSER
----------	--	-------------------------

<b>3</b>	<b>Rapport d'activité du SIVED NG :</b> Comme pour le précédent point, Monsieur le maire propose de présenter le rapport annuel 2020 du SIVED NG.	M. le maire C. RYSER
<b>4</b>	<b>Autorisation de signature du contrat de mandat entre la commune et la CAPV relative à la sortie des DSP eau potable et assainissement collectif :</b> Suite au transfert de compétences auprès de l'agglomération et notamment en matière d'eau potable et d'assainissement collectif, il convient d'autoriser Monsieur le maire à signer le contrat de mandat permettant à la commune d'effectuer les démarches administratives et les suivis de marchés relatifs à la sortie des contrats de délégation de service public..	M. le maire C. RYSER
<b>5</b>	<b>Approbation des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de la Provence Verte :</b> La CAPV a procédé à une modification de ses statuts pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Erreur matérielle concernant la compétence "collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" ;</li> <li>▪ ajout de la compétence en matière de maisons de service public ;</li> <li>▪ actualisation de la détermination de la compétence en matière culturelle suite à la création du conservatoire à rayonnement intercommunal de la Provence verte.</li> </ul> Il convient de délibérer pour approuver ces statuts modifiés.	M. le maire C. RYSER

## FINANCES

<b>6</b>	<b>Budget de la commune M14 – Décision modificative n° 01 :</b> Il s'agit d'effectuer les mouvements de crédits suivants :	M. le maire C. RYSER																																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Chapitres/ articles ou opérations</th> <th style="width: 60%;">Désignations</th> <th style="width: 25%;">Montants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3"><b>Recettes de fonctionnement</b></td> </tr> <tr> <td>74121</td> <td>Dotation de solidarité rurale</td> <td style="text-align: right;">+ 10.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>775</td> <td>Produits des cessions d'immobilisations</td> <td style="text-align: right;">- 10.000,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Dépenses d'investissement :</b></td> </tr> <tr> <td>304</td> <td>Matériel informatique et logiciels</td> <td style="text-align: right;">+ 6.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>1704</td> <td>Columbarium-caveaux-cimetière</td> <td style="text-align: right;">- 3.302,80 €</td> </tr> <tr> <td>126</td> <td>Travaux de voirie</td> <td style="text-align: right;">+ 4.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>2102</td> <td>Restauration, valorisation du patrimoine</td> <td style="text-align: right;">+ 50.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>802</td> <td>Acquisitions de véhicules</td> <td style="text-align: right;">+ 29.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>168</td> <td>Acquisition de matériels divers</td> <td style="text-align: right;">+ 12.937,80 €</td> </tr> <tr> <td>701</td> <td>Mobilier urbain</td> <td style="text-align: right;">+ 4.000,00 €</td> </tr> <tr> <td>1901</td> <td>Club house tennis</td> <td style="text-align: right;">+ 104.703,99 €</td> </tr> <tr> <td>213</td> <td>Travaux bâtiments</td> <td style="text-align: right;">- 187.804,99 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Recettes d'investissement :</b></td> </tr> <tr> <td>2101</td> <td>Subventions Restauration valorisation patrimoine</td> <td style="text-align: right;">+ 19.534,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Opération d'ordre - Dépenses</b></td> </tr> <tr> <td>041</td> <td>Régularisation d'avance Club House</td> <td style="text-align: right;">+ 12.123,70</td> </tr> <tr> <td colspan="3"><b>Opération d'ordre - Recettes</b></td> </tr> <tr> <td>041</td> <td>Régularisation d'avance Club House</td> <td style="text-align: right;">+ 12.123,70</td> </tr> </tbody> </table>			Chapitres/ articles ou opérations	Désignations	Montants	<b>Recettes de fonctionnement</b>			74121	Dotation de solidarité rurale	+ 10.000,00 €	775	Produits des cessions d'immobilisations	- 10.000,00 €	<b>Dépenses d'investissement :</b>			304	Matériel informatique et logiciels	+ 6.000,00 €	1704	Columbarium-caveaux-cimetière	- 3.302,80 €	126	Travaux de voirie	+ 4.000,00 €	2102	Restauration, valorisation du patrimoine	+ 50.000,00 €	802	Acquisitions de véhicules	+ 29.000,00 €	168	Acquisition de matériels divers	+ 12.937,80 €	701	Mobilier urbain	+ 4.000,00 €	1901	Club house tennis	+ 104.703,99 €	213	Travaux bâtiments	- 187.804,99 €	<b>Recettes d'investissement :</b>			2101	Subventions Restauration valorisation patrimoine	+ 19.534,00 €	<b>Opération d'ordre - Dépenses</b>			041	Régularisation d'avance Club House	+ 12.123,70	<b>Opération d'ordre - Recettes</b>			041	Régularisation d'avance Club House	+ 12.123,70
Chapitres/ articles ou opérations	Désignations		Montants																																																											
<b>Recettes de fonctionnement</b>																																																														
74121	Dotation de solidarité rurale		+ 10.000,00 €																																																											
775	Produits des cessions d'immobilisations		- 10.000,00 €																																																											
<b>Dépenses d'investissement :</b>																																																														
304	Matériel informatique et logiciels		+ 6.000,00 €																																																											
1704	Columbarium-caveaux-cimetière		- 3.302,80 €																																																											
126	Travaux de voirie		+ 4.000,00 €																																																											
2102	Restauration, valorisation du patrimoine		+ 50.000,00 €																																																											
802	Acquisitions de véhicules		+ 29.000,00 €																																																											
168	Acquisition de matériels divers		+ 12.937,80 €																																																											
701	Mobilier urbain		+ 4.000,00 €																																																											
1901	Club house tennis		+ 104.703,99 €																																																											
213	Travaux bâtiments		- 187.804,99 €																																																											
<b>Recettes d'investissement :</b>																																																														
2101	Subventions Restauration valorisation patrimoine	+ 19.534,00 €																																																												
<b>Opération d'ordre - Dépenses</b>																																																														
041	Régularisation d'avance Club House	+ 12.123,70																																																												
<b>Opération d'ordre - Recettes</b>																																																														
041	Régularisation d'avance Club House	+ 12.123,70																																																												

## RESSOURCES HUMAINES

<b>7</b>	<b>Mise à jour du tableau des effectifs ; suppressions et créations de postes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :</b> Les membres du conseil sont invités à se prononcer sur les évolutions intervenues ou à intervenir en matière de gestion du personnel. Le tableau des effectifs sera présenté en séance.	M. le maire C. RYSER
<b>8</b>	<b>Création de postes au titre du dispositif des contrats aidés "Parcours Emploi Compétences" pour le besoin des services, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :</b> Dans le cadre des besoins des services communaux, il convient, à compter du 01/01/2022, de créer, au titre du dispositif des contrats aidés "Parcours Emploi compétences" (PEC) les postes suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ 2 postes à temps incomplet dans la limite de 34 heures hebdomadaires pour le service jeunesse ;</li> <li>▣ 1 poste à temps complet pour le service jeunesse ;</li> <li>▣ 1 poste à temps complet pour le service technique ;</li> <li>▣ 1 poste à temps incomplet dans la limite de 34 heures hebdomadaires pour le service administratif.</li> </ul>	M. le maire C. RYSER

9	<p><b>Création d'emplois occasionnels et saisonniers pour pallier les besoins ponctuels, à compter de 2022.</b></p> <p>Dans le cadre des besoins ponctuels des services communaux, il convient de créer les postes occasionnels et saisonniers, à pourvoir à compter de 2022. Monsieur le maire propose de créer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 postes d'adjoint technique territorial, à temps complet, pour renforcer les équipes d'entretien de la voirie et contribuer à faire découvrir le monde du travail à la jeunesse Néoulaise, pendant les périodes estivales, à compter de 2022.</li> <li>- 6 postes d'adjoint d'animation territorial, selon les besoins du service, à compter de 2022, afin de renforcer ponctuellement l'équipe du service jeunesse pour assurer l'encadrement des jeunes, notamment lors des séjours d'hiver, de printemps, d'été et d'automne, mais aussi afin de pourvoir à d'éventuels besoins ponctuels de l'accueil de loisirs sans hébergement.</li> </ul>	M. le maire C. RYSER
10	<p><b>Gratification du personnel en contrat aidé :</b></p> <p>Monsieur le maire propose de verser une gratification annuelle aux personnels en contrats aidés. Cette gratification individuelle ne pourra dépasser 850 € pour l'année civile et pour un emploi à temps complet.</p> <p>Ce montant sera proratisé selon le temps de travail et l'ancienneté dans la collectivité. Un minimum d'ancienneté de 6 mois est requis pour y prétendre.</p>	M. le maire C. RYSER
11	<p><b>Mise en œuvre de la fin du régime dérogatoire à l'application des 1607 heures à compter de 2022 :</b></p> <p>La loi de transformation de la fonction publique vient mettre un terme à cette dérogation à l'application des 1607 heures à compter de 2022. En effet, l'article 47 de la loi n° 2019-828 prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place obligatoire des 1607 heures au sein des collectivités ;</li> <li>• La suppression des régimes de temps de travail plus favorables.</li> </ul> <p>Aussi, à compter du 1er janvier 2022, tous les congés accordés réduisant la durée du temps de travail effectif, sans base légale ou réglementaire ne peuvent plus être maintenus (<i>exemples : « jour d'ancienneté », « jour du maire », « ponts », « 6ème semaine, etc).</i></p> <p>La détermination des conditions de mise en place des cycles de travail relève de la compétence de l'organe délibérant de la collectivité après avis du comité technique. Par conséquent, l'assemblée est invitée à procéder à la mise en place du nouveau cycle de travail qui nécessitera la prise d'une délibération après avis du comité technique.</p>	M. le maire C. RYSER
<b>URBANISME</b>		
12	<p><b>Acquisition partielle d'une parcelle chemin des Vignaux :</b></p> <p>L'élargissement du chemin des Vignaux, emplacement réservé n°17 impacte la propriété de Monsieur VILLARD Christian, qui sollicite la régularisation de cet empiètement de son terrain. Il est proposé à l'assemblée le rachat des 205 m<sup>2</sup> concernés au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, soit 2.050 €.</p>	M. J. ÉLIE
13	<p><b>Désignation d'un bâtiment public :</b></p> <p>Il s'agit d'officialiser le nom du bâtiment "salle de danse" tel qu'il a été validé par le conseil municipal le 27/09/2017, à savoir "Geneviève GOSSELIN" et ce, afin de réaliser la plaque d'identification correspondante qui sera apposée sur ce local.</p>	M. J. ÉLIE
14	<p><b>Mise à jour du répertoire des voies communales :</b></p> <p>Il s'agit de mettre à jour le répertoire des voies communales en intégrant l'appellation "Espace de lecture Victor Hugo" désignant le terrain communal situé au bas de la rue de la Calade.</p>	M. J. ÉLIE
<b>AFFAIRES GÉNÉRALES</b>		
15	<p><b>Création de deux commissions extra-municipales :</b></p> <p>Sur proposition de la commission "culture, associations, cérémonies, festivités et sport" et à la demande de certains administrés, l'assemblée est invitée à créer deux commissions extra-municipales complémentaires, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Commission Jumelage</li> <li>- Commission Patrimoine et Culture</li> </ul> <p>Elles seront constituées d'élus et de représentants des acteurs de la vie du village (<i>membres du corps enseignant, membres d'associations en lien avec la thématique, personnel communal, administrés).</i></p>	M. le maire C. RYSER
16	<p><b>Désignation des membres des commissions extra-municipales "jumelage" et "patrimoine et culture" :</b></p> <p>Il convient de désigner les membres des commissions nouvellement créées.</p>	M. le maire C. RYSER

<b>17</b>	<b>Extinction nocturne partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :</b> Monsieur le maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies en propose une réflexion sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public, sur le territoire communal et ce, à partir du 01.10.2021.	Messieurs P. PAPINI M. SCHNEIDER
<b>18</b>	<b>Approbation du règlement intérieur du restaurant scolaire :</b> L'assemblée est invitée à approuver les termes du règlement intérieur du restaurant scolaire qui leur est présenté en séance.	Mme A. BOSSEZ
<b>19</b>	<b>Fêtes de fin d'année 2021 des séniors de la commune :</b> Monsieur le maire propose, au regard des dernières consignes sanitaires et sous réserve du respect de celles qui seront alors en vigueur, de planifier le traditionnel repas de fin d'année pour les séniors de la commune et d'en confier son organisation au conseil d'administration du CCAS.	M. le maire C. RYSER
<b>20</b>	<b>Fête de fin d'année 2020 des enfants du personnel :</b> L'assemblée est sollicitée afin de décider de la reconduction de l'organisation de l'arbre de Noël pour les enfants du personnel et d'en définir les montants et les conditions d'attribution.	M. le maire C. RYSER
<b>21</b>	<b>Motion de soutien à la COFOR 83 pour le retrait du "contrat d'objectifs et de performance" État / ONF :</b> Le président de la COFOR83 alerte toutes les communes du Var de la problématique que pose le nouveau "Contrat d'Objectifs et de Performance État-ONF" qui prévoit l'augmentation de la contribution financière des communes forestières pour participer au financement de l'Office National des Forêts, de 30 millions d'euros, ainsi que la suppression de près de 500 postes à l'ONF. Il est demandé aux communes de voter une motion de retrait de ces mesures, qui impacteront considérablement leur budget ainsi que la mise en œuvre du service public forestier	M. P. PAPINI
<b>22</b>	<b>Dons aux communes sinistrées lors de l'incendie du massif des Maures du mois d'août 2021 :</b> Suite au dramatique incendie qui a parcouru le massif des Maures ce mois d'août 2021, l'association des maires du Var, en coordination avec les collectivités départementales et régionales, les chambres consulaires et sous la responsabilité de la Préfecture du Var, a lancé un appel à la solidarité. Pour répondre à cet appel, il est proposé à l'assemblée de contribuer à cet élan de solidarité par le biais d'un don de 1.000 € au bénéfice des communes sinistrées lors de cet incendie.	M. le maire C. RYSER
<b>INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES</b>		
<b>23</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▣ Remerciements adressés par les associations suite à l'attribution des subventions ;</li> <li>▣ Présentation de l'état d'avancement de la modification du PLU ;</li> <li>▣ Plan pluriannuel des programmes d'investissement ;</li> <li>▣ Lecture du courrier recommandé avec accusé de réception de M. P. LAUGIER ;</li> <li>▣ Questions diverses.</li> </ul>	M. le maire C.RYSER  M. J. ÉLIE  M. A. GUIOL  M. le maire C.RYSER

Les documents relatifs à l'élaboration de cet ordre du jour sont à la disposition des conseillères municipales et des conseillers municipaux pour consultation, avant la séance du conseil municipal, auprès de Madame la directrice générale des services.